Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260605-2026_06_64-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 05 juin 2026

Convocation du :	29 mai 2026
Date d'affichage :	29 mai 2026
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	12
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/06/64 (Nomenclature 5.1)

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à douze heures quarante-quatre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - THERIN Emmanuel - HYMERY Sébastien - PREAUCHAT Gaëtan - RAOUL Laetitia - FRENETTE Philippe - KHAMAROU Hela - HESRY Michel - DUBUS Armand - ROUSSEAU Patricia - SIMON Selma - GUILLOU-COROUGE Françoise.

Absents excusés :

MICHEL Astrid, CADIOU Marion, RUEN Pauline, PORTIER Gérard, DUPLESSY Claire, VINATIER Frédéric, ROUVRAIS Suzon, AUBRY Isabelle, CHATTARD-GISSEROT Thibault, QUEMARD Bertrand et CARRO Nicolas.

Procurations : DUPLESSY Claire à DUBUS Armand
MICHEL Astrid à ROUSSEAU Patricia
VINATIER Frédéric à PREAUCHAT Gaëtan
PORTIER Gérard à HESRY Michel
CADIOU Marion à SIMON Selma

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Michel HESRY.

Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de Liste

Rapporteur : Olivier CHASTEL

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260605-2026_06_64-DE

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

En application de l'article R. 133 du code électoral, le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, à savoir Mesdames Françoise GUILLOU-COROUGE, Selma SIMON et Patricia ROUSSEAU ainsi que Monsieur Philippe FRENETTE.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Le Maire constate le dépôt et l'enregistrement d'une seule liste.

La liste « Quintin » est composée de Astrid Michel, Armand Dubus, Patricia Rousseau, Nicolas Carro, Selma Simon, Emmanuel Thérin et Françoise Guillou-Corouge, Philippe Frenette, Marion Cadiou, Thibault Chattard-Gisserot et Suzon Rouvrais.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la liste ci-dessus, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre **décroissant** des suffrages obtenus)	**Suffrages obtenus**	**Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus**	**Nombre de suppléants obtenus**
QUINTIN	17	7	4

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260605-2026_06_64-DE

M. le maire proclame élus délégués Astrid Michel, Armand Dubus, Patricia Rousseau, Nicolas Carro, Selma Simon, Emmanuel Thérin, Françoise Guillou-Corouge et élus suppléants Philippe Frenette, Marion Cadiou, Thibault Chattard-Gisserot et Suzon Rouvrais.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

La secrétaire de séance,
Michel HESRY